

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



VIOLENCES CONJUGALES

LA SANTÉ DES ENFANTS EXPOSÉS



valdoise.fr

Conflit ou violence, de quoi parle-t-on ?

Le conflit peut survenir dans tout type de relation familiale ou conjugale. Il cristallise une opposition ou un désaccord sur un objet particulier, mais il met en présence deux personnes qui se trouvent sur un plan d'égalité, en capacité l'une et l'autre d'exprimer et de faire valoir leur point de vue. Au contraire, on parle de violences lorsque la relation de couple se base sur un rapport de domination asymétrique caractérisé par le pouvoir et le contrôle unilatéral d'un parent sur l'autre.

Qu'un enfant assiste ou non aux actes de violences conjugales, il est et demeure affecté même si la violence n'est pas directement dirigée vers lui.

Pourquoi les violences conjugales peuvent-elles avoir un impact sur les besoins de l'enfant ?

Dans le cadre de violences conjugales, certains besoins fondamentaux de l'enfant font l'objet d'une réponse inadaptée de la part des parents, sans que ces derniers s'en rendent nécessairement compte. Les rôles éducatifs peuvent ainsi être délaissés par des parents absorbés par la situation de violence et eux-mêmes en situation de souffrance. L'enfant ne verbalise pas nécessairement la violence subie et cette dernière reste ainsi la plupart du temps cachée tant aux yeux du couple que des professionnels.

Les enfants exposés aux violences conjugales peuvent parfois exprimer leur mal-être uniquement par leur corps sans verbaliser la violence subie.

Quelles sont les violences auxquelles l'enfant va être exposé ?

On peut distinguer 6 domaines de violences auxquelles l'enfant va être exposé :

- Les violences psychologiques (menaces, isolement, terreur,...)
- Les violences physiques
- Une socialisation inadaptée (la domination d'un sexe sur l'autre, la violence comme réponse aux conflits, la gestion de la frustration par la menace)
- Un traumatisme (psychologique, dévalorisation, dissociation, symptôme anxio-dépressif)
- Une autonomie fragilisée (trouble de l'attachement, enfant parentalisé, manipulation)
- Une parentalité inadaptée (conflit de loyauté, instrumentalisation de l'enfant, déni de l'impact sur l'enfant)

Les troubles repérés chez un enfant ne sont pas spécifiques aux violences conjugales. Néanmoins ils peuvent alerter sur une potentielle situation de violences au sein du foyer. Il est donc important de pouvoir pratiquer le questionnement systématique de la violence conjugale afin d'adapter au mieux l'accompagnement des victimes directes et indirectes.

Quels sont les risques sur la santé des enfants exposés ?

Quel que soit l'âge de l'enfant, les risques pour la santé peuvent se retrouver à différents niveaux : psycho-émotionnel, relationnel, sur le plan des apprentissages etc. Ces violences subies peuvent se traduire par des troubles du comportement pouvant amener l'enfant à adopter des conduites à risque et à se mettre en danger.

Les violences conjugales peuvent affecter un ou plusieurs besoins de l'enfant : physiologiques, de sécurité, d'appartenance et d'amour, d'estime ou encore d'accomplissement de soi.

Qu'appelle-t-on syndrome de stress post traumatique ?

Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est l'un des troubles mentaux les plus graves suite à un traumatisme. Le TSPT chez les mineurs peut se classer selon trois classes de symptômes :

- La reviviscence de l'événement (Rejouer, dans les jeux ou les rêves, les comportements violents) ;
- L'évitement des éléments qui rappellent l'événement ;
- L'hyperéveil ou hyper vigilance physiologique (troubles du sommeil : cauchemars, insomnie, trouble de l'endormissement).

Un TSPT non traité peut entraîner des troubles chroniques notamment sur le système neurophysiologique du jeune enfant (gestion du stress et des émotions) mais aussi des dommages cérébraux structurels (troubles psychiatriques, comportements à risque,...)

Qui contacter ?

NUMÉRO NATIONAL		
" Violences femmes info "	Numéro d'urgence gratuit	3919
INSTITUTIONS DÉPARTEMENTALES		
Tribunal de Grande Instance de Pontoise Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)	Renseignements sur toutes procédures Accueil sans rdv du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 Relais d'Accès au Droit – et à l'Aide Juridictionnelle (RAD-AJ)	accueil-pontoise @justice.fr
Maisons de la Justice et du Droit (MJD)	Argenteuil Cergy Ermont Garges les Gonesse Persan Sarcelles Villiers Le Bel	01 34 34 62 30 01 30 38 45 15 01 34 44 03 90 01 30 11 11 20 01 39 37 08 74 01 39 94 96 22 01 34 19 87 52
Ordre des avocats du Val d'Oise	Orientation et assistance juridique Un groupe d'avocats de défense des victimes est spécialisé dans l'accompagnement des victimes	01 34 35 39 39
ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES		
Association Du Côté des femmes	Accueil, écoute, information, permanences juridiques, hébergement	01 30 73 51 52
CIDFF / CIDAV – Centre d'information sur le droit des femmes et des familles	Information juridique, aide aux victimes, soutien psychologique	01 30 32 72 29
AFAVO – Association des Femmes Africaines du Val d'Oise	Association accompagnant de façon pluridisciplinaire les femmes victimes de toutes formes de violences	01 30 32 41 28